

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00066
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Administration générale	Dossier n°	CM-002303
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Convention d'adhésion aux prestations de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Loire - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale impose à l'Autorité Territoriale de désigner un ou des agents chargés d'assurer une fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité. Elle peut passer une convention à cet effet, avec le Centre de Gestion de la Loire (article 5 du décret).

■ Motivation et opportunité

Le CDG42 exerce des missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires visant à contrôler l'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail avec accès aux postes ou locaux de travail, d'obtenir des propositions concernant toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels, y compris des mesures immédiates jugées nécessaires par l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) en cas d'urgence.

Le CDG42 a décidé de proposer un service de prévention des risques professionnels aux collectivités locales par le biais d'une convention.

S'agissant de missions demandant une expertise et une indépendance, il est proposé que la Ville de Saint-Etienne sollicite le CDG42 pour les prestations « prévention des risques professionnels ».

■ Contenu

L'ensemble de ces missions sera réalisé sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou des préventeurs du CDG42 selon les tarifs définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42 comme suit :

- assistance en prévention : 300€ la demi-journée,
- intervention de l'ACFI : 600€ la demi-journée,
- participation aux instances : 250€ la séance.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier d'un service « assistance en prévention » donnant accès à des missions d'assistance individualisée planifiées à la demande de la collectivité :

- assistance à la réalisation ou à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUERP),
- diagnostic des Risques Psycho-Sociaux (RPS),
- autre mission d'assistance en prévention.

La convention avec le Centre de Gestion de la Loire (CDG42) est signée pour une période de 3 ans. Toute modification susceptible d'intervenir en raison notamment d'une évolution du contexte législatif ou réglementaire ou d'une évolution du contenu des missions proposées par le CDG42 donnera lieu à l'approbation d'un avenant.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			10 080.00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	10 080.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		10 080.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention d'adhésion aux prestations de prévention des risques professionnels à intervenir avec le Centre de Gestion de la Loire,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, ayant reçu délégation à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024-2026	011	Divers
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE